

Brignais, le 28 janvier 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 36

Objet :
Clauses d'insertion sociale :
Assistance à maîtrise
d'ouvrage

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux

Le : 25 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18 janvier 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : M. Lionel BRUNEL

SECRETAIRE : M. Martial GILLE

Pouvoirs :

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET

Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Agnès BERAL

DÉLIBÉRATION N°2022-14

La CCVG et les 5 communes membres ont approuvé lors d'un bureau communautaire spécial réunissant les 6 commissions d'appel d'offres la politique achat à développer sur le territoire, le 1er décembre 2020.

Cette politique achat met en avant les orientations stratégiques suivantes :

1. Contribuer à la dynamique de développement du territoire, en rapprochant les entreprises de la commande publique
2. S'engager vers des achats durables et responsables
3. Développer la création de richesse au niveau de l'acte d'achat en assurant la satisfaction du besoin, la maîtrise des coûts et des délais, la gestion du risque et permettre également une création de richesse sociale, environnementale, économique et territoriale.

Alors que la dimension sociale dans la commande publique est fortement encouragée par l'article L. 2111-1 du CCP qui prévoit que la définition du besoin doit prendre en compte « des objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale », l'orientation stratégique n°2 "S'engager vers des achats durables et responsables" a pour objectifs de :

- Développer l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou des personnes éloignées de l'emploi
- Intégrer une démarche écologique
- Intégrer une dimension économique responsable : Faciliter l'accès à la commande publique aux entreprises TPE/PME, aux structures de l'ESS et aux entreprises engagées dans des démarches RSE, en lien avec l'objet du marché.
- Sensibiliser et permettre une montée en compétence des différents intervenants vers un achat durable

Une des conditions en mise en œuvre est l'identification dans les communes des compétences pour le suivi de l'exécution des clauses, notamment des clauses d'insertion sociale.

Les clauses d'insertion sociale ainsi que les marchés réservés sont deux outils permettant la mise en œuvre de ces objectifs.

Le dispositif de la clause d'insertion sociale permet de réserver une part du travail généré par la commande publique à des personnes en insertion professionnelle.

Les marchés prévus par les articles L. 2113-12 à L. 2113-16 du CCP est également un outil intéressant puisqu'il permet de restreindre l'accès à la procédure aux seules entreprises employant des travailleurs handicapés ou défavorisés ou à celles de l'économie sociale et solidaire.

La mise en place de ces différents outils nécessite des compétences spécifiques qui ne sont pas mobilisables au sein des services de la CCVG ou des communes membres.

Aussi, il vous est proposé de conventionner avec Sud-Ouest Emploi une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion en matière d'achat socialement responsable dont vous trouverez le projet en annexe.

L'intérêt d'un tel conventionnement se trouvent également dans l'homogénéisation des pratiques sur le territoire du Département voir de la Région afin d'une meilleure lisibilité du process par les entreprises

Il est proposé que la convention soit signée par Sud-Ouest Emploi, la CCVG ainsi que chaque commune membre approuvant la présente convention.

S'agissant de la facturation, la CCVG refacturera la prestation dans le cadre de la convention du service commun commande publique affaires juridiques

Une réunion d'information aux communes est organisée le 18 janvier 2022 à 17h00.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver la convention d'assistance jointe au présent rapport, quel que soit les communes membres participantes
- d'autoriser la signature par et toutes les actes et pièces y afférents
- de dire que les crédits sont inscrits au budget

Extrait certifié conforme,

Signé le, 29/01/2022,
GAUQUELIN Françoise

